



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 21 décembre 2018 – 19h30

COMPTE RENDU

L'an 2018, le 21 Décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame KERVARREC Yolande, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/12/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/12/2018.

- + **Présents :** Mme KERVARREC Yolande, Maire, M. LE NEVANEN Pierre, M. GUILLO Franck, M. BOUQUIER Yvon, M. MERCIER Jean-Bernard, Mme CORBEL Isabelle, M. CARO Gwenael, Mme JAN Valérie, Mme LAVENANT Elodie, Mme LE PABIC Odile, M. LE PABIC Jean-Philippe
- + **Excusé(s) ayant donné procuration :** M. RIO Maurice à Mme JAN Valérie, Mme DECLOEDT Delphine à Mme KERVARREC Yolande

Madame Yolande Kervarrec, Maire, rappelle que le public n'a pas le droit à la parole. Le public doit s'abstenir de toute intervention ou manifestation.

1) **Approbation du procès-verbal de la dernière séance : Approuvé à l'unanimité**

2) **Désignation du secrétaire de séance : Madame Valérie JAN**

3) **Compte rendu des délégations :**

Information des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

❖ **Décision n°13-2018**

Dans le cadre de remplacement des radiateurs dans plusieurs logements, à la Mairie et à l'école publique, le paiement suivant a été effectué :

- A l'entreprise Monsieur Bricolage - 56300 PONTIVY
 - 2 349.92 € HT soit un total de 2 819.90 € TTC

❖ **Décision n°14-2018**

Dans le cadre de remplacement de fenêtres et des mains courantes à la Mairie (salle des archives, salle du conseil municipal, et couloir du haut), les paiements suivants ont été effectués :

- A l'entreprise Expert fermetures - 56150 BAUD
 - 3 530.29 € HT soit un total de 4 236.35 € TTC
 - 373.80 € HT soit un total de 448.56 € TTC

❖ **Décision n°15-2018**

Dans le cadre de remplacement de deux fenêtres au logement 14 rue de la gare, le paiement suivant a été effectué :

- A l'entreprise Le CAM Ludovic - 56150 GUENIN
 - 1 424 € HT soit un total de 1 708.80 € TTC

❖ **Remplacement d'un conseiller municipal délégué aux différentes structures intercommunales- Délibération**

Madame le Maire propose le remplacement de Monsieur Maurice Rio démissionnaire de sa fonction de délégué, aux différentes structures intercommunales, par :

- **Eau du Morbihan** : Madame Valérie Jan
- **Syndicat Départemental Energies du Morbihan (SDEM)** : Madame Valérie Jan

➤ **Votes : Pour 10 Contre 0 Abstention(s) 3**

❖ **Curage et nettoyage de la voirie communale en cas de coulée de boues - Délibération**

Madame le Maire rappelle qu'au mois de mai et juin 2018, de violents orages ont touché la commune. Ces orages ont entraîné plusieurs coulées de boue sur l'espace public notamment.

Considérant que la voirie communale est entretenue à l'état de viabilité par la commune ;

Considérant que lors des phénomènes orageux et/ou pluies intenses, des coulées de boues provenant de parcelles agricoles peuvent avoir lieu de manière récurrente sur la voirie communale provoquant ainsi des dégradations exceptionnelles nécessitant un nettoyage de la voie et un curage des fossés ;

Considérant que des programmes d'accompagnement existent à l'heure actuelle pour atténuer les dommages liés aux coulées de boue (aménagements bocagers, modification des pratiques agricoles, etc...);

Considérant que des discussions vont être engagées avec les agriculteurs ciblés par ces coulées afin de les accompagner à mettre en place des solutions permettant d'atténuer ces phénomènes lors des prochains épisodes pluvieux ;

Le Bureau Municipal Propose :

- D'approuver l'exposé de Madame le Maire
- De Valider le principe de mettre en place un processus de financement de ce nettoyage et curage par les auteurs de ces dégradations à savoir les entreprises agricoles exploitant les parcelles attenantes à la voirie. Ce processus sera à mettre en place dans les cas où aucune discussion n'aboutirait à un consensus entre l'exploitant agricole et la commune permettant de limiter des dégradations futures.

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ **Approbation transfert du SSAD vers la Commune de Baud – Signature de la convention - Délibération**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Le service d'aide à domicile et d'accompagnement des personnes âgées (SAAD) créé par Baud Communauté est géré par le centre intercommunal d'action sociale de Centre Morbihan Communauté depuis la fusion de Baud Communauté, de Saint-Jean Communauté et de Locminé Communauté intervenue le 1^{er} janvier 2017 ; or, par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a décidé de modifier l'intérêt communautaire attaché à la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » pour ne plus avoir à gérer ledit service à compter du 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, la compétence afférente au SAAD est restituée de plein droit aux communes de Baud, Guénin, Melrand, et Saint-Barthélemy ainsi qu'aux communes de Bieuzy et Pluméliau appelées à former une commune nouvelle à compter du même jour que celui de la prise d'effet de la délibération portant

restitution de compétence.

Le code général des collectivités territoriales dispose que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) restitue une compétence aux communes membres, la répartition des fonctionnaires et agents territoriaux non titulaires chargés, pour la totalité de leurs fonctions, de la mise en œuvre de la compétence restituée est décidée d'un commun accord par convention conclue entre l'établissement public et ses communes membres.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal que les fonctionnaires et agents territoriaux non titulaires relevant du SAAD soient tous transférés à la commune de Baud à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est entendu que ces agents auront vocation à rejoindre le centre communal d'action sociale de Baud qui, dans le cadre de sa compétence en matière de prévention et de développement social dans la commune, gèrera ce service.

Pour pouvoir continuer à bénéficier du SAAD, les CCAS de Guénin, Melrand, Saint-Barthélemy, le CCAS de la future commune nouvelle formée par Bieuzy et Plumélia ainsi que tout autre CCAS d'une Commune membre de Centre Morbihan Communauté intéressé devront passer une convention de prestations de services avec le CCAS de Baud dont la prise d'effet pourra intervenir dès le 1er janvier 2019.

Il est entendu que la restitution de compétences et le transfert de personnel qu'elle implique devra être in fine financièrement neutre pour le CCAS de Baud.

Le Bureau Municipal Propose :

- D'Approuver la convention portant répartition des agents chargés de la mise en œuvre du service d'aide à domicile et d'accompagnement des personnes âgées géré par le centre intercommunal d'action sociale de Centre Morbihan Communauté annexée à la présente délibération
- D'Autoriser Madame le Maire à signer ladite convention

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ **Demande de subvention pour l'acquisition d'une désherbeuse pour le cimetière - Délibération**

Madame le Maire rappelle qu'un crédit de 25 600 € a été inscrit au budget, pour l'acquisition de matériel et outillage technique.

Il devient nécessaire de faire l'acquisition d'une désherbeuse mécanique motorisée afin d'optimiser le travail des agents techniques au cimetière

Madame le Maire informe les membres présents que des subventions peuvent être obtenues pour l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique.

Le Bureau Municipal Propose :

- De solliciter la région Bretagne en vue de l'obtention d'une subvention
- De solliciter tout autre organisme qui pourrait également subventionner ce matériel
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ **Demande d'aide à l'investissement d'équipement pour l'Accueil de Loisirs auprès de la CAF 2019 - Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter du matériel de sport et de loisirs pour l'Accueil de Loisirs (AL). Elle précise que la Caisse D'Allocations Familiales Du Morbihan

peut attribuer des subventions pour financer ce projet. La CAF subventionne à hauteur de 30 %, utilisable dans les trois ans.

Le Bureau Municipal Propose :

- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la CAF ou de tout autre organisme susceptible d'aider la commune au financement de ce projet.

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ SAUR : Actualisation des tarifs 2019 - Délibération

Suite à la Commission Finances du 3 décembre dernier concernant l'actualisation des tarifs SAUR 2019, La Commission Finances propose la modification :

Tarifs SAUR	2018	2019
Redevance Annuelle	59 €	61 €
Prix par m3 d'eau consommée	2.30 €	2.40 €
Forfait « Famille » non abonné « Service eau potable »	75 m3 – 231,50 €	50 m3 - 241 €
Forfait « Personne Seule » non abonné « Service eau potable »	25 m3 – 116,50 €	35 m3 - 121 €

Le Bureau Municipal Propose :

- De suivre la proposition de la Commission Finances

Votes : Pour 12 Contre Abstention(s) 1

❖ Tarifs municipaux 2019 - Délibération

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances pour les Tarifs Municipaux 2019 :

	2018	2019	2019
Salle Polyvalente			
Repas association locale	140 €	180 €	180 €
Repas association hors St Barth	260 €	350 €	350 €
Repas particulier St Barth 1 repas	260 €	300 €	300 €
Repas particulier hors St Barth 1 repas	370 €	410 €	410 €
Repas particulier St Barth 2 repas	370 €	420 €	420 €
Repas particulier hors St Barth 2 repas	480 €	530 €	530 €
Location de la sonorisation portable de la salle	50 €	50 €	50 €
Mariage du matin 2 repas 1 jour	480 €	530 €	530 €
Mariage de l'après-midi 1 Repas	390 €	420 €	420 €
Forfait Weekend mariage du matin 3 repas sur deux jours	630 €	700 €	700 €
Forfait Weekend de l'après-midi 2 repas sur deux jours	540 €	600 €	600 €
Concours divers : Loto, Cartes, ...	100 €	120 €	120 €
Bal ou Fest-Noz (Association extérieure)	230 €	300 €	300 €
Bal Club de l'Amitié (ménage à la charge du Club)	110 €	130 €	130 €
Cours de danse Club de l'Amitié (par séance)	40 €	50 €	50 €
Gouter / Galette des Rois Club de l'Amitié	60 €	70 €	70 €
Loto Club de l'Amitié (par semestre)	150 €	150 €	150 €
Loto Club de l'Amitié (par trimestre)	75 €	75 €	75 €

Sport Rythmé : Zumba, Country, ... (par séance)	10 €	20 €	20 €
Hommage divers (obsèques civiles, décorations, ...)	120 €	150 €	150 €
Réunion de famille après obsèques	120 €	150 €	150 €
Journée expo vente	270 €	280 €	280 €
Réveillon organisé par traiteur ou restaurant	600 €	1 000 €	1 000 €
* Banquet des classes	Gratuit	Gratuit	Gratuit
*1 Spectacle ou Marché de Noël pour l'école de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
*2 Location gratuite à l'année pour chaque association	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Cimetière			
Caveau - Concession. 30 ans le m ²	90 €	100 €	100 €
Cavurne ou Caveautin - Concession. 30 ans le m ²	90 €	100 €	100 €
Columbarium			
Concession 10 ans	300 €	320 €	320 €
Concession 15 ans	380 €	400 €	400 €
Concession 30 ans	560 €	580 €	580 €
Assainissement			
Branchement à l'assainissement collectif	1 500 €	1 500 €	1 500 €

Le Bureau Municipal Propose :

- De suivre la proposition de la Commission Finances

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ **Admissions en non-valeur - Budget Commune et Budget Assainissement - Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer en vue d'accepter les demandes d'admissions en non-valeur de certains titres de recettes pouvant se révéler être irrécouvrables, en raison soit de l'insolvabilité du débiteur, soit de la caducité de la créance, soit de la disparition du débiteur.

Le Trésorier soumet au Conseil Municipal, un état des produits irrécouvrables pour insuffisance d'actif, s'agissant d'une décision de justice, pour un montant total de :

- 15 € sur le Budget Commune :
 - 2017 : Accueil de Loisirs (1 famille)

- 382,57 € sur le Budget Assainissement :
 - 2012 : 4.37 € (1 famille)
 - 2013 : 107 € (même famille)
 - 2014 : 271.20 € (3 familles)

Il est proposé :

- D'admettre en non-valeur les sommes ci-dessus mentionnées sur le budget Commune et le budget Assainissement

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

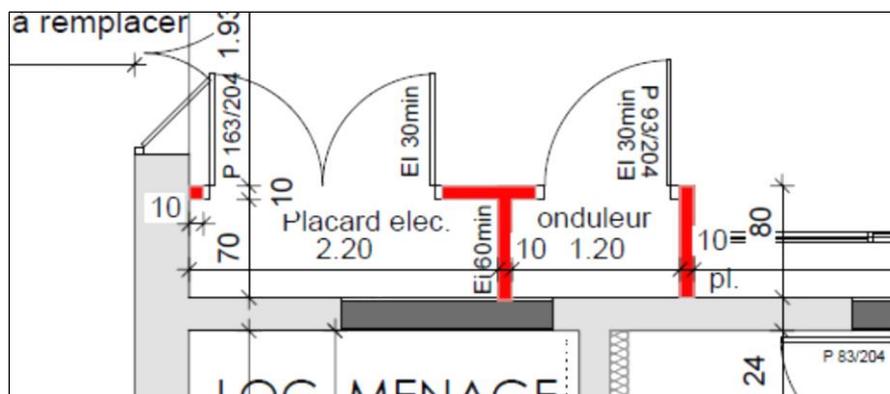
❖ **Avenant N° 1 au lot 5 – Doublage – Cloison-Menuiserie Intérieur - Réhabilitation de la Salle Polyvalente - Délibération**

Madame le Maire informe le conseil que l'entreprise LE MOULLIEC de Crach - Titulaire du Lot 5 – Doublage – Cloison – Menuiserie Intérieure pour les travaux de Réhabilitation de la Salle Polyvalente, présente un avenant **N°1** :

- Moins-value concernant la modification des locaux TGBT et onduleur pour un montant de 2 326.62 € HT soit 2791.94 € TTC:
- Plus-value concernant les travaux en plus (Porte stratifiée, façade coulissante et aménagement de placards pour un montant de 2537.29 € HT soit 3044.75 € TTC

Montant TTC du marché de base	118 960.98 €
Montant TTC Avenant N°1	<u>252.80 €</u>
Nouveau montant TTC	119 213.78 €

- **Le montant total du marché de 118960.98 TTC est porté 119 213.78 € TTC.**
- Les conditions de règlement fixées par la soumission restent inchangées.



Le Bureau Municipal Propose :

- D'accepter l'avenant de travaux N°1 en plus de l'entreprise LE MOULLIEC de Crach - Titulaire du Lot 5 – Doublage – Cloison – Menuiserie Intérieure pour un montant 210.67 € HT soit 252.80 € TTC, qui porte le montant du lot N°9 à : 63 511.89€ HT soit 76 214.27 € TTC
- D'Autoriser le Maire ou un des adjoints à signer tout document relatif à cet avenant.
- De préciser que les dépenses seront imputées sur le compte 2313

Votes : Pour 10 Contre 0 Abstention(s) 3

❖ **Avenant N° 2 au lot 1 - Réhabilitation de la Salle polyvalente - Délibération**

Madame le Maire informe le conseil que l'entreprise Maho Bâtiment de Pontivy Titulaire du Lot 1 – Maçonnerie pour les travaux de Réhabilitation de la Salle Polyvalente, présente un avenant concernant des ajustements techniques de chantier qui s'avèrent nécessaires.

- Moins-value pour la réalisation d'un lavage à haute pression au lieu d'un enduit teinté finition talochée (enduit existant en bon état) pour un montant de 972 € HT soit 1 166.40 € TTC.
- Plus-value pour la réalisation d'un enduit teinté finition taloché, comprenant : Protection, échafaudage, lavage à haute pression, primaire d'accrochage et enduit de finition dans le Patio et acrotère pour un montant pour un montant de 4 019.40 € HT soit 4 823.28 € TTC.

- Plus-value pour les travaux de reprise sur mur existant comprenant fourniture et pose de polystyrène et fourniture et pose d'un sous enduit pour un montant total de 77.60 € HT soit 933.12 € TTC.
- Moins-value pour les bandes de solin engravés sur existant pour un montant de 302.40 € HT soit 362.88 € TTC.

Montant TTC du marché de base	220 057.87 €
Montant TTC Avenant N°1	3 353.99 €
Montant TTC Avenant N°2	4 227.12 €
Nouveau montant TTC	227 638.98 €

Le montant total du marché de 223 411,86 € TTC est porté à 227 638.98 € TTC. Les conditions de règlement fixées par la soumission restent inchangées.

Le Bureau Municipal Propose :

- D'accepter l'avenant de travaux N°2 en plus de l'entreprise MAHO Bâtiment Titulaire du Lot N°1 pour un montant de 3 522.60 € HT soit 4 227.12 € TTC, qui porte le montant du lot N°1 à : 189 699.15 € HT soit 227 638.98 € TTC,
- D'Autoriser le Maire ou un des adjoints à signer tout document relatif à cet avenant.
- De préciser que les dépenses seront imputées sur le compte 2313

Votes : Pour 10 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ **Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2019 - Délibération**

Avant le vote des budgets primitifs 2019, afin de ne pas bloquer les écritures d'investissement, le conseil municipal est sollicité afin d'autoriser la réalisation de dépenses d'investissement dans la limite de 25% de celles effectuées en 2018 (chapitres 20, 21 et 23 = 549 128.65 € soit dépense maximale de 137 282.16 € dans l'attente du vote du BP).

Le Bureau Municipal Propose :

- Autoriser, dans l'attente du vote du budget, la réalisation de dépenses éventuelles d'investissement dans la limite de 25% de celles effectuées en 2018. Soit une dépense maximale de **137 282.16 €**.

Votes : Pour 10 Contre 0 Abstention(s) 3

❖ **Décision modificative N°2 – Budget commune - Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un manque de crédits sur le Budget Commune, Il est donc nécessaire de prévoir la décision modificative suivante, afin de régulariser les prêts

Budget Commune : Investissement

Dépenses art. 2312	Agencements et aménagements de terrains	- 2 500
Dépense art. 1641	Emprunts en devises	+ 2 500

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

D'Approuver la décision modificative n°2, du Budget Commune 2018 comme détaillée ci-dessus

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ **Décision modificative N°1 – Budget Lotissement Prad Izel - Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un manque de crédits sur le Budget Lotissement Prad Izel, (il s'agit d'une opération d'ordre qui n'a donc pas d'incidence financière sur le budget communal)
Il est donc nécessaire de prévoir la décision modificative suivante,

Budget Lotissement Prad Izel : Fonctionnement

Dépenses art. 71355-042	Variation des stocks de terrains aménagés	+ 31 616
Recette art. 3555-040	Terrain aménagés	+ 31 616

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

D'Approuver la décision modificative n°1, du Budget Lotissement Prad Izel 2018 comme détaillée ci-dessus

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ **Informations diverses**

+ Salle Polyvalente : Compte Rendu / Calendrier des travaux au 14-12-2018

AVANCEMENT				
S38	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Réseaux sous dallage
S38	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Pose du plancher
S38	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Coulage du plancher
S39	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Modification façades existantes en cours (90%)
S39	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Élévation Extension en cours (50%)
S40	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Modification façades existantes en cours (95%)
S40	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Préparations pour pose menuiseries extérieures Existant
S40	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Élévation Extension
S41	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Finitions modification façades existantes
S41	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Préparations pour pose menuiseries extérieures
S41	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Réservations et coulage du plancher dans existant
S41	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Dépose de la grue
S42	Lot n°2	Charpente	Acm	Pose charpente Extension
S42	Lot n°2	Charpente	Acm	Pose ossature bois sur Existant
S42	Lot n°3	Étanchéité Couverture	Le Priol	Étanchéité approvisionnée sur site
S43	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Finition sur poteaux béton Existants
S45	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Réservation Plomberie-Chauffage dans Existant
S45	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Reprise prépa pour menuiseries : Extension et Existant
S45	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Reprise du plancher VS Existant
S45	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Branchement Réseau EP Existant

S46	Lot n°2	Charpente	Acm	Poste Structure Auvent
S46	Lot n°2	Charpente	Acm	Modification chevêtre châssis de toiture terrasse
S46	Lot n°2	Charpente	Acm	Préparation pour menuiserie extérieures
S46	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Couverture bacs acier Extension
S46	Lot n°4	Menuiseries Ext.	A. Ouverture	Pose menuiseries sur Existant
S47	Lot n°2	Charpente	Acm	Adaptation chevêtres pour châssis de toiture terrasse Existant
S47	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Pose des lanterneaux
S49	Lot n°2	Charpente	Acm	Reprises et modifications pour lanterneaux Existant
S49	Lot n°2	Charpente	Acm	Pose plancher sur Rangement Extension
S50	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Enduit des acrotères au-dessus toiture terrasse
S50	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Enduit extérieur Extension
S50	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Bardage façade Extension (côté voisin)
S50	Lot n°9	Electricité Chauffage	Lautech	Passage gaines et réseaux

PREVISIONS				
S50	Lot n°2	Charpente	Acm	Pose bardage au-dessus chéneau Auvent
S50	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Finition couverture sur Existant
S50	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Finition étanchéité sur Existant
S50	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Contrôle étanchéité sur Existant
S51	Lot n°3	Etanchéité Couverture	Le Priol	Pose couverture Auvent
S51	Lot n°10	Plomberie Chauffage	Missenard	Passage gaines et réseaux
S51	Lot n°5	Doublage Cloisons	Le Moulliec	Livraison huisseries portes intérieures
S51	Lot n°5	Doublage Cloisons	Le Moulliec	Isolation Doublage
S01	Lot n°1	Gros Œuvre	Maho	Enduit extérieur sur Existant
S01	Lot n°2	Charpente	Acm	Pose bardage bois Extension et Existant



❖ Comptes rendus des différentes réunions de Commissions Communales

🇫🇷 Commission Travaux-Finances du 03 Décembre 2018

Présentation dossier « Soliha » :

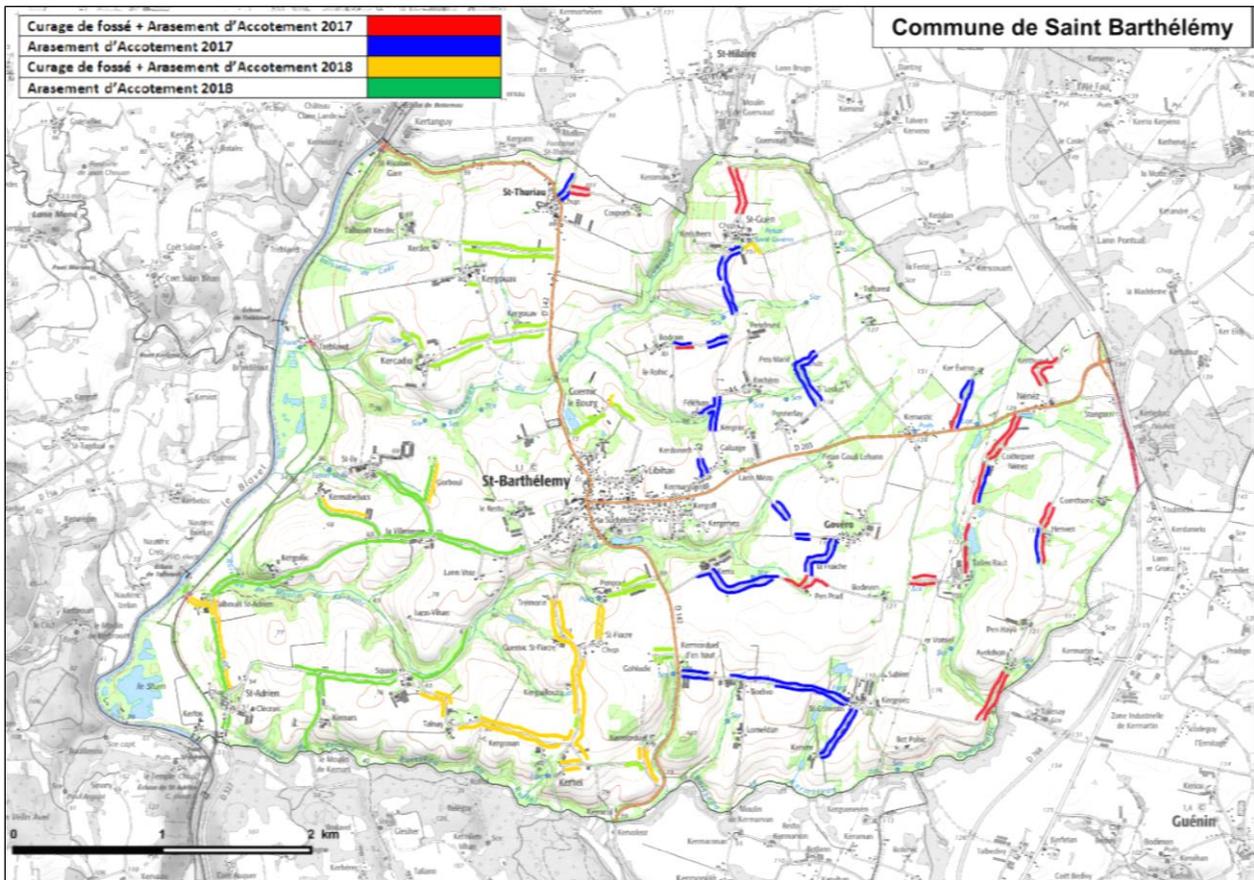


..\Dropbox\Soliha\St-Barthélemy_anciennePoste.pdf

Travaux d'Investissement et de Fonctionnement – Information :

COMMUNE DE SAINT BARTHELEMY
VOIRIE 2018 / ESTIMATION N°4

N°	Signalisation	Délimitage	Décrochage	GNT 3b2 0/31,5	GNT A.0/31,5	BBMB 0/10	Couche accrochage	Enrobé 0/6	Bordure	Rabotage	Depose de bordure	Piquage	Mise niveau B.A.C	Mise niveau tampon 600	PVC 200	Regard grille	Baloyage	Curage fossé	Arasement accotement	Total H.T
Unité	U	m	m²	T	T	m²	m²	T	m	m²	m	U	U	U	m	U	m²	m	m	
Prix unitaire	5000,00	0,05	1,00	4,00	16,00	7,00	2,00	65,00	12,00	7,00	3,00	50,00	50,00	80,00	15,00	80,00	0,80	0,10	0,05	
Nom de la Voie																				
01	Installation de chantier	1																		5 000,00
02	Rue de la mairie (agrandir entrée)		8		6			2			8									338,00
03	Rue de la mairie (cote tampon)													8						640,00
04	Curage de fossés																	6585		658,50
05	Arasement accotements							2	0	0	8	0	0	9	0	0	0		18763	938,15
		1	0	8	0	6	0	0	2	0	0	8	0	0	9	0	0	0	6 585	18 763
TOTAL H.T																			7 574,65	
T.V.A 20 %																			1 514,93	
TOTAL T.T.C																			9 089,58	



Curage Fossé : 6 585 mètres

Arasement d'Accotement : 18 763 mètres

Estimation du Droit de Tirage - Informations :

Solde CMC fin du 2 ème trimestre	51 901,84 €	23 624,20 €		75 526,04 €
Dépenses de fonctionnement à la fin du 3 ème trimestre				
Fauchage Accotements - 20-07-2017 et 21-08-2017				886,03 €
Kernars : Busage CMC				3 026,70 €
Pen Prad - Hydrocurage		400,00 €		400,00 €
Chemin Exploitation St Thuriau				3 158,08 €
				0,00 €
Pata				10 000,00 €
Panneaux - 29-08-2018	7 192,20 €			7 192,20 €
				0,00 €
Solde CMC fin du 3 ème trimestre	44 709,64 €	6 153,39 €		50 863,03 €
Dépenses de fonctionnement à la fin du 4 ème trimestre				
Fauchage Accotements + Fossés - 29-11-2017				7 727,30 €
Coulée de Boue - Saint Adrien				317,86 €
Buse bouchée - Trémorin				138,00 €
Coulée de Boue - Jones/ Bacquet				1 128,13 €
Coulée de Boue - Le Dortz				1 541,54 €
Inondation - Lavenant				886,98 €
Installation de chantier Eiffage	6 000,00 €			
Voirie 2018 - Rue de la Mairie - Entrée	405,60 €			
Voirie 2018-Bourg - Tampon x8	768,00 €			
Voirie 2018 - Curage Fossé	790,20 €			
Voirie 2018 - Arasement	1 125,78 €			1 125,78 €
				0,00 €
Solde CMC fin du 4 ème trimestre	35 620,06 €	-5 586,42 €		30 033,64 €

Chemins Ruraux :

<..\Dropbox\Conseil Municipal Préparation\CM 2018-12-21\rappportSaint Barthélémy.pdf>

❖ **Comptes rendus des différentes réunions de Commissions Intercommunales**



✚ Commission Eau, Energie, Environnement Volet SPANC du 17 Octobre 2018

La facturation du service :

- 7200 factures (soit 800 factures supplémentaires environ par rapport à 2017)
- 1300 contrats d'entretien
- 220 majorations pour non-conformité
- 30 courriers de rappel avant résiliation (personnes ne réglant pas leur facture pour le contrat d'entretien)

Tarifs Spécifiques 2019

Assainissement non collectif

Redevance annuelle d'exploitation du service d'assainissement non collectif de 1 à 9 Pièces Principales (PP)	28 €
Redevance annuelle d'exploitation du service d'assainissement non collectif de 10 à 14 PP	35 €
Redevance annuelle d'exploitation du service d'assainissement non collectif de 15 à 19 PP	42 €
Redevance annuelle d'exploitation du service d'assainissement non collectif au-delà de 20 Equivalents Habitants (EH)	49 €
Redevance annuelle d'exploitation pour une installation de plus de 20EH nécessitant un visite tous les ans	140 €
Redevance annuelle d'exploitation pour les systèmes nécessitant de l'électromécanique avec une visite de contrôle tous les ans	140 €

Absence de présentation du certificat de vidange par une entreprise agréée tous les ans	56 €
Refus d'accès à la propriété ou absences non justifiées lors d'une visite de fonctionnement	280 €
Majoration de 100% du coût du contrôle de conception pour les personnes n'effectuant pas les travaux de mise aux normes	180 €
Majoration de 100% du coût du contrôle de Travaux pour les personnes n'effectuant pas les travaux de mise aux normes	260 €
Prestation Assainissement non collectif	
Contrôle et instructions du dossier dans le cadre d'une installation ou d'une mise aux normes	90 €
Contrôle de travaux d'assainissement non collectif (un prétraitement et un traitement)	130 €
Contrôle de travaux d'assainissement non collectif (par ouvrage supplémentaire)	43 €
Contrôle de travaux d'assainissement non collectif installation à partir de 20EH	520 €
Visite supplémentaire suite au premier contrôle de travaux ou vente d'assainissement non collectif	50 €
Déplacement sans réalisation de la visite	50 €
Contrôle de vente d'assainissement non collectif	150 €
Prestation Assainissement collectif	
Contrôles de conception du dossier et de travaux avant remblaiement dans le cadre d'une installation neuve ou d'une mise aux normes	160 €
Contrôle de vente d'assainissement collectif 2017	160 €
Contrôle du branchement d'assainissement collectif existant	160 €
Redevance annuelle d'exploitation pour une installation de plus de 20EH nécessitant un visite tous les ans	140 €
Aire de dépotage	
Aire de dépotage : pour un volume de matières de vidanges dépotées ≤ 40 m ³ /mois par m ³	14 €
Aire de dépotage : pour un volume de matières de vidanges dépotées ≥ 40 m ³ /mois et < 60 m ³ /mois	13 €
Aire de dépotage : pour un volume de matières de vidanges dépotées ≥ 60 m ³ /mois	12 €
Contrat d'entretien	
Contrat de maintenance et entretien : fosse de 3000 litres	35 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de 4000 litres	40 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de 5000 litres	45 €
Contrat de maintenance et entretien : m ³ supplémentaire au-delà de 5 000 litres	6 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de de 8000 litres et volume vidangé 4000 litres	39 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de de 10000 litres et volume vidangé 4000 litres	45 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de de 16000 litres et volume vidangé 4000 litres	39 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de de 20000 litres et volume vidangé 5000 litres	45 €
Contrat de maintenance et entretien : bac dégraisseur de 1000 litres	200 €
Contrat de maintenance et entretien : bac dégraisseur de 2000 litres	374 €
Contrat de maintenance et entretien : bac dégraisseur de 3000 litres	528 €
Contrat de maintenance et entretien : bac dégraisseur de 4000 litres	682 €
Contrat de maintenance et entretien : bac dégraisseur de 5000 litres	836 €
Contrat de maintenance et entretien : au-delà de 5000 litres pour 1000 litres supplémentaires	154 €
Divers	
Mise à disposition de la machine à fumée avec un agent du service assainissement. Puis 30€ par heure sup.	60€/1h
Mise à disposition de la caméra avec un agent du service assainissement. Puis 30€ par heure sup.	60€/1h
Programme de réhabilitation d'assainissement non collectif	
Montant de l'étude de sol pour les particuliers dans le cadre du programme de réhabilitation (pour les particuliers n'effectuant pas les travaux par le biais de l'opération groupée)	340 €
Frais de dossier et de suivi de l'opération de réhabilitation	450 €
Refus de l'étude après signature de la convention et déplacement surplace du bureau d'études	180 €

❖ **Date(s) à retenir :**

 **Vœux 2019 :**

- En raison des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente, pas de vœux du maire en janvier 2019. Lors de l'inauguration de la salle polyvalente, au printemps prochain, une réception sera organisée pour tous les habitants.

 **Vendredi 25 Janvier :**

- Animation Lecture pour les 0/3 ans :
 - A travers les aventures d'un petit Escargot ...

 **Vendredi 08 Février :**

- Animation Lecture pour les 0/3 ans :
 - Que se passe-t-il dans ma maison ?

 **Du 18 janvier au 13 février 2019 :**

- Exposition au Centre Culturel :
 - Les abeilles

Madame le Maire clos le Conseil Municipal à **20 h 53**